

Enseignants, étudiant·e·s condamné·e·s. Ne pas se laisser faire !

Le samedi 18 janvier 2020 étaient programmées les premières épreuves "E3C" du nouveau baccalauréat Blanquer au Lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Dans le contexte des luttes contre la réforme des retraites et contre la réforme du lycée, un rassemblement devant le lycée était organisé à 8h par les intersyndicales interprofessionnelles et éducation nationale ; il a réuni plus de 200 personnes.

Après des prises de parole devant l'établissement, les manifestant·e·s sont entré·e·s dans le lycée, par le portail d'entrée ouvert par les autorités de l'établissement. Il n'y a eu aucun empêchement à l'égard des élèves, aucun passage en force, aucune violence, aucun franchissement de grille ou de portail fermé, aucune dégradation à l'intérieur de l'établissement. Tout cela s'est déroulé dans le calme.

Au bout de quelques dizaines de minutes, la direction de l'établissement a annoncé, avec le mégaphone de l'intersyndicale, dans la cour du lycée, l'annulation des épreuves, puis le micro a été donné pour de nouvelles prises de parole. La matinée s'est déroulée dans une ambiance sereine, et les manifestant·e·s sont finalement ressorti·e·s dans le calme, sans que personne ne soit inquiété par les forces de l'ordre positionnées dans la rue.

Lors de ses interventions dans les médias avant la fin du week-end, le ministre Blanquer appelait immédiatement à la fermeté contre ces actions. En effet, le lycée Blaise Pascal était l'un des premiers lycées de France à avoir programmé la passation des épreuves, et le retentissement médiatique de cette action collective était important dès la mi-journée.

Quelques jours plus tard, des représentant·e·s des syndicats SUD éducation (Didier), SNES-FSU (Fabien et Patrick), CGT Educ'Action (Frédéric) et UNEF (Paco et Anna), ainsi qu'un lycéen d'un autre établissement en lutte, étaient convoqué·e·s au commissariat de police de Clermont-Ferrand. Soutenu·e·s par plusieurs centaines de manifestants rassemblé·e·s toute la journée devant le commissariat à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, et accompagné·e·s de leurs avocats, tou·te·s, en attente de connaissance des faits reprochés, ont fait valoir leur droit au silence.

Dans le même temps ces représentants du SNES-FSU et de la CGT Educ'Action reçoivent de la part du rectorat une lettre de « mise en garde ». A ces trois destinataires s'ajoute le secrétaire du SNLC-FO. Depuis, nos organisations syndicales ont à plusieurs reprises demandé au rectorat de retirer la plainte contre nos camarades.

Depuis les cas de répression contre le syndicalisme se sont multipliés. Dans l'éducation nationale ils sont manifestes à Cahors, à Melle, à Dole, à Carcassonne et ils ont occasionné des mobilisations significatives de solidarité des personnels en

direction de ces collègues souvent syndicalistes. Nous sommes là, il ne faut pas se le cacher, devant la conception autoritaire de la politique du ministre Blanquer. Le ministère choisit ces intimidations pour tenter d'empêcher la contestation née du désaveu de sa politique qui est patent dans tous les services de l'éducation nationale.

À Clermont-Ferrand, le 27 avril 2021, les représentant·e·s des syndicats auditionné·e·s en 2020 ont reçu par courrier une ordonnance pénale. Ils et elle sont condamné·e·s à une amende de 400€ pour les enseignants, 200€ pour les étudiant·e·s, ainsi qu'une inscription au casier judiciaire B2, pour "intrusion non autorisée dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement scolaire dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement".

Même si la vice-présidente du tribunal judiciaire mentionne la faible gravité des faits, ces condamnations relèvent d'une procédure sans comparution ni débats contradictoires. Elles résultent de l'application d'une loi adoptée sous Sarkozy pour réprimer les intrusions de casseurs dans des établissements scolaires. À l'époque, la Ligue des Droits de l'Homme et le Syndicat des Avocats de France avaient souligné que ce texte de circonstance risquait d'être utilisé pour réprimer des actions n'ayant pas grand-chose à voir avec les raisons invoquées à leur promulgation.

Des responsables des syndicats, dans l'éducation nationale, condamné·e·s au pénal, c'est une première. Ces condamnations constituent une tentative supplémentaire d'intimidation des personnels en ciblant « au hasard » des responsables syndicaux quand l'action collective incriminée a rassemblé plus de 200 personnes. C'est par là même une exigence d'obéissance qui est une nouvelle fois envoyée par les autorités à destination de tous les personnels de l'éducation nationale.

Comme en janvier 2020, nous continuons de revendiquer le retrait de cette réforme du lycée et du baccalauréat.

Nous dénonçons la politique du ministre Blanquer et nous allons continuer dans cette dénonciation avec l'ensemble des personnels.

Nous exigeons le retrait de la plainte, l'arrêt de toutes les poursuites et le retrait de toutes les condamnations.

À Clermont-Ferrand comme ailleurs, ne laissons pas la répression s'installer contre les mobilisations syndicales.

Soutien à tou·te·s les militant·e·s mis·e·s en cause.

**Rassemblement devant le rectorat de
Clermont-Ferrand
Mercredi 16 juin 15H**